# LES 8 RÈGLES DE GOUVERNANCE DES COMMUNS

de Elinor Orstrom

| Principe | Questions / Consignes | Votre réponse | Exemple (Transitions urbaines et écologiques) |
|---|---|---|---|
| **1. Définition des limites précises du commun** | - Décrivez la nature et les frontières du commun<br>- Précisez comment les limites sont établies ou négociées dans votre système de gouvernance | | Définir une zone de gestion d'un parc urbain écologique délimitée par des obstacles naturels (rivières, collines) et des repères urbains fixes, non modifiables par simple négociation. |
| **2. Règles claires et adaptées** | - Énoncez les règles formelles encadrant l'utilisation du commun<br>- Comment ces règles s'adaptent-elles aux contextes locaux ? | | Élaborer un règlement spécifique pour l'utilisation d'un jardin partagé urbain : temps d'usage, obligations de contribution (entretien, compostage) et critères d'accès uniformisés. |
| **3. Participation à la définition des règles** | - Expliquez comment les usagers participent à la création ou à la révision des règles<br>- Décrivez le processus de consultation | | Organiser des assemblées trimestrielles et une plateforme de vote en ligne où chaque usager propose et valide des modifications, garantissant une révision démocratique régulière. |
| **4. Gouvernance redevable vis à vis des appropriations** | - Définissez les mécanismes assurant une gouvernance efficace et transparente<br>- Qui prend les décisions et comment est assurée leur redevabilité | | Mettre en place un comité de gestion composé d'élus citoyens, qui publie mensuellement un rapport transparent accessible à tous et organise des réunions publiques de restitution. |
| **5. Sanctions graduées** | - Proposez un système de sanctions proportionnées en cas de non-respect des règles<br>- Comment ces sanctions sont-elles appliquées ? | | Définir un protocole d'avertissement progressif : premier manquement = avertissement écrit, second = amende symbolique, et troisième = suspension temporaire de l'accès au commun. |
| **6. Résolution des conflits** | - Décrivez la procédure de résolution des conflits entre usagers<br>- Quels mécanismes permettent de régler rapidement les différends ? | | Instaurer une médiation externe avec un médiateur indépendant, des sessions de résolution programmées (par exemple, sous 15 jours) et une procédure d'arbitrage formalisée en cas d'échec. |
| **7. Autodétermination reconnue des autorités extérieures** | - Expliquez comment la gestion locale est encadrée par des autorités centrales<br>- Quelle marge de manœuvre locale est laissée aux acteurs du commun ? | | Autoriser chaque quartier à gérer son espace vert via un comité local autonome, capable de modifier légèrement les règles selon les besoins spécifiques de la communauté. |
| **8. Organisation multi-niveaux** | - Précisez comment le commun est géré à différents niveaux (local, régional, national)<br>- Décrivez l'articulation entre ces niveaux de gouvernance | | Structurer le projet en trois niveaux : comités de quartier pour la gestion quotidienne, un conseil régional pour coordonner les initiatives, et une agence nationale définissant la stratégie globale. |

ERASME

*Qu’est-ce qu’on supprime ?*

*Qu’est-ce qu’on rajouter ?*

*@Fresque du renoncement*

## *Qu’est-ce qui change de fonction ?*

*pour soutenir les anciens attachements*

*pour créer de nouveaux attachements*

## *Qu’est-ce qu’on rajoute ?*

*pour soutenir les anciens attachements*

*pour créer de nouveaux attachements*